



Association d'étude
pour la valorisation du bois

LA LETTRE DU BOIS

de

CHAMPAGNE-ARDENNE

Pôle Bois Champagne-Ardenne

Numéro 20 - Janvier 2003

ÉDITORIAL

L'année 2002 s'est terminée dans une mauvaise conjoncture générale.

La filière bois n'y a pas échappé, d'autant plus qu'elle se ressent toujours des effets de la tempête de Noël 99.

Les indices de croissance pour 2003 sont discutés, la prudence est donc de rigueur pour affronter cette nouvelle année.

Toutefois nous ne devons pas baisser les bras et nous laisser envahir par la morosité ambiante.

Nous devons à notre niveau rechercher les raisons de nos difficultés et de nos faiblesses et prendre les décisions possibles et nécessaires qui s'imposent pour l'avenir. Notre monde est en évolution, l'Europe se construit, le futur sera inséré dans un nouveau contexte. Il sera différent.

Espérons qu'avec l'aide de nos politiques, qui ont la responsabilité et l'ambition de diriger notre pays, notre région, nos départements, nous aurons la volonté et la sagesse de reformer ce qui est nécessaire et investir pour ce qui doit être un développement durable et un progrès pour l'ensemble de notre filière bois.

L'équipe de Valeur Bois est là pour vous aider et soutenir vos projets.

A tous, meilleure année 2003.

Philippe TARTERET
Président de VALEUR BOIS

VALEUR BOIS LOUE UN KIT GPS

Valeur Bois dispose d'un "kit GPS" qui peut être mis à disposition aux adhérents de l'interprofession afin de leur faciliter l'acquisition de données de terrain référencées.

Pour les modalités de location,
merci de nous contacter :
au 03 25 02 07 66



Qualité des travaux forestiers

Dans la dernière Lettre du Bois, nous vous exposions les principes généraux de la démarche de qualité des travaux forestiers sur laquelle Valeur Bois travaille avec tous les représentants de la filière forestière régionale.

Les travaux avancent et devraient aboutir à la création d'une association « Charte de qualité des travaux forestiers » (*nom provisoire*) regroupant les donneurs d'ordres et les entrepreneurs de travaux d'ici le printemps 2003.

En effet, pour plus d'autonomie et une meilleure objectivité, la démarche qualité sera gérée par une nouvelle association, indépendante, composée par toutes les parties intéressées (propriétaires, gestionnaires, exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers). Donneurs d'ordres et prestataires de service pourront ainsi s'approprier ce nouvel outil de progrès favorable à tous (sécurité supplémentaire lors de la sous-traitance pour les premiers, reconnaissance officielle de la qualité de leur travail pour les seconds).

Le groupe de travail a élaboré et validé les engagements et les cahiers des charges que devront respecter les entreprises adhérentes, ainsi que le principe de fonctionnement de cette démarche dont voici les grandes lignes :

➤ En ce qui concerne les entreprises, l'adhésion à la démarche qualité sera conditionnée par la régularité de l'entreprise vis-à-vis de ses obligations légales (fourniture de pièces justificatives) et par l'engagement de l'entrepreneur de respecter la charte et les cahiers des charges.

Une fois que l'adhésion a été validée, l'entreprise reçoit une carte d'adhérent qui lui permettra de valoriser son travail vis-à-vis de ces clients.

Le contrôle du respect des engagements et l'évaluation des entreprises adhérentes se feront par retour des donneurs d'ordres (sortes d'audits de satisfaction). Les donneurs d'ordres sont en effet les mieux placés pour savoir si les travaux ont été effectués conformément au contrat et dans les règles de l'art.

➤ Pour les donneurs d'ordres, l'obtention de la liste des entreprises adhérentes ayant le "label" qualité pourra se faire de deux façons :

- soit en étant adhérent d'un des organismes professionnels membre fondateurs de l'association « Charte qualité »,
- soit en adhérent directement à l'association « Charte qualité ».

Si vous désirez plus d'informations sur le sujet,
n'hésitez pas à contacter Valeur Bois

VENTES DE L'AUTOMNE 2002 : BILAN DE QUELQUES VENTES

Nous vous communiquons ici les résultats des ventes de l'automne 2002 en Champagne-Ardenne que nous avons pu obtenir.

Les principaux chiffres l'ONF :

Neuf ventes ont été organisées par l'ONF à l'automne 2002, dont 2 ventes de printemps reportées dans les départements des Ardennes et de Haute Marne.

Le volume total offert était de 560 624 m³ dont 45% provenant de forêts domaniales et 55% de forêts communales.

Ces ventes se caractérisent par un taux moyen record d'invendus de 44%, inégalement répartis, avec 35% d'invendus en Forêt Domaniale et 52% en Forêt Communale. Il faut souligner cependant des différences sensibles selon les départements allant de 15% dans la Marne à 55% en Haute Marne.

Les principales tendances :

- le marché du hêtre est resté très faible avec des invendus très élevés notamment en Haute-Marne avec des lots de belle qualité. La tendance est à un repli très net de -40% par rapport aux prix 99, sauf dans l'Aube qui enregistre une baisse de 12% avec prix moyen du hêtre 40+ de 94 euros/m³.
- le chêne de bonne qualité s'est bien vendu, avec une demande élevée mais des prix cependant en retrait de 10% par rapport à 99.
- les résineux petits bois ont trouvé preneurs à des prix stables, voire localement en hausse surtout lorsque les exploitations sont mécanisables. Par contre, il y a eu peu de demande sur les plus gros bois et par conséquent un volume invendu important.
- la trituration feuillue n'a pas trouvé facilement preneur, localement beaucoup d'invendus et des prix de vente à -20, -30% (par rapport à 1999) de l'ordre de 5 euros/m³.

Total forêts publiques (domaniales et communales)				
Département	volume offert (m3)	volume vendu (m3)	% invendu	recette
08	252 601	125 271	50%	2 504 146 €
51	48 475	41 375	15%	1 472 293 €
10	78 411	60 302	23%	2 589 775 €
52	181 136	85 673	52%	2 933 376 €
Total région =	560 623	312 621	44%	9 499 590 €

Détail de la répartition entre les forêts domaniales et communales

DPT	forêts domaniales				forêts communales			
	volume offert (m3)	volume vendu (m3)	% invendu	recette (€)	volume offert (m3)	volume vendu (m3)	% invendu	recette
08	146 070	80 024	45%	1 579 363 €	106 531	45 247	58%	924 783 €
51	19 243	17 700	8%	705 462 €	29 232	23 675	19%	766 831 €
10	31 583	27 348	13%	1 128 395 €	46 828	32 954	30%	1 461 380 €
52	56 508	39 635	30%	1 089 847 €	124 628	46 038	63%	1 843 529 €
Total région =	253 404	164 707	35%	4 503 067 €	307 219	147 914	52%	4 996 523 €

VENTES DE L'AUTOMNE 2002 : BILAN DE QUELQUES VENTES

Vente groupée du GROUFOR 52 :

La vente groupée du GROUFOR 52 a eu lieu à Villiers le Sec le 7 novembre dernier. 20 500 m³ répartis en 67 lots ont été proposés à la vente dans une salle comble et très active (en moyenne 5 offres par lot !).

Le bilan de cette vente est très positif car 90% du volume (soit 18 500 m³) a trouvé preneur parmi les 32 adjudicataires de cette vente.

Le prix moyen « Bois d'œuvre » toute essences confondues est de 48 €/m³. Plus précisément, pour des lots de belle qualité générale :

- le chêne a trouvé preneurs à un prix moyen de 130 €/m³ pour un volume unitaire moyen de 2,4 m³ ; le montant moyen des soumissions étant de 89 €/m³ ;
- le hêtre a trouvé preneurs à un prix moyen de 74 €/m³ pour un volume unitaire moyen de 1,8 m³ ; le montant moyen des soumissions étant de 52 €/m³ ;
- les résineux (épicéa et pins essentiellement) ont trouvé preneurs à un prix moyen de 24 €/m³ pour un volume unitaire moyen de 0,5 m³ ; le montant moyen des soumissions étant de 17 €/m³.

La conclusion du GROUFOR 52 pour cette vente :

- une forte demande sur les gros chênes, même pour des lots de petite taille,
- des achats sélectifs sur le hêtre,
- des feuillus précieux très recherchés,
- une demande importante pour les résineux (épicéa, pins..).

Essences	volume unitaire moyen (m ³)	Volume vendu (m ³)	prix de vente (€/m ³)	valeur soumission moyenne (€/m ³)
Chêne	2,43	2 375	130,0	89,3
Hêtre	1,82	756	74,0	51,9
Epicéa	0,49	5 681	27,8	20,0
Pin Sylvestre	0,60	878	11,5	8,5
Douglas	0,51	890	15,0	10,0
TOTAL FEUILLUS =	2,28	3 131	116,5	80,3
TOTAL RESINEUX =	0,51	7 449	24,4	17,5

Vente groupée du Groupement de Gestion et de Développement Forestier de la Marne :

La vente groupée du GGDF 51 a eu lieu à Epernay le 5 novembre dernier.

5 533 m³ de bois d'œuvre répartis en 12 lots ont été proposés à la vente (bois sur pied), répartis de la façon suivante :

1 119 m³ de Chêne, 3 152 m³ de Peuplier, 715 m³ de Frêne, 39 m³ de Hêtre, 33 m³ de Merisier, 66 m³ de Châtaignier, 409 m³ d'autres feuillus, 4 055 stères de trituration.

6 acheteurs (sur 14 soumissionnaires) se sont partagés 8 lots (avec en moyenne 2,6 offres par lot).

4 lots sont restés invendus, soit 1 276 m³ de bois d'œuvre, ce qui représente 33% en nombre et 23 % en volume. Le prix moyen du m³ vendu s'élève à 46 €/m³.

Les tendances sont difficiles à dégager compte tenu du faible nombre de lots. Cependant l'intérêt des acheteurs pour les lots de peupliers I 214 est toujours soutenu. Par ailleurs, le frêne enregistre une légère progression de prix par rapport aux cours de l'automne 2001 : (+ 5 à 8 %).

Analyse de prix sur les lots présentant un indice de pureté de 80% minimum.

Essence	Volume moyen de l'essence	Prix de vente	Soumission la plus basse	Prix moyen des soumissions
Peuplier I 214	1,10 m ³	34,88 €/m ³	25,57 €/m ³	31,73 €/m ³
	1,39 m ³	36,60 €/m ³	26,92 €/m ³	32,21 €/m ³
Chêne	0,68 m ³	33,72 €/m ³	12,73 €/m ³	22,52 €/m ³
	1,07 m ³	48,25 €/m ³	48,25 €/m ³	48,25 €/m ³
	1,29 m ³	57,19 €/m ³	53,56 €/m ³	55,38 €/m ³
Frêne	1,11 m ³	46,06 €/m ³	25,52 €/m ³	38,41 €/m ³

La Nièvre va tester la cogénération par gazéification du bois

Dès 2005, la première centrale française de cogénération par gazéification du bois devrait alimenter les besoins en énergie d'une unité de séchage d'une scierie.

Cette implantation par le groupe Siffimat Energie est un des premiers projets du pôle bois initié par l'agence de développement économique de la Nièvre. Sous l'impulsion de son jeune président, Pascal Jacob, l'organisme souhaite en effet développer trois filières : l'automobile, les technologies de l'information et de la communication et le bois.

En effet, la Nièvre, qui possède pourtant la plus grande chênaie de France et l'une des plus importantes réserves de pin douglas, n'a pas suffisamment su jusqu'alors valoriser le produit de sa forêt.

Cette centrale, qui permet de produire de la chaleur et de l'électricité par combustion lente du bois à 120 degrés, devrait contribuer à renverser la tendance. D'une puissance de 15 mégawatts, elle fournira en énergie les besoins d'une installation de séchage créée par la scierie Bongard-Bazot. Elle sera alimentée par les déchets de la scierie et d'un fabricant de merrains pour tonneaux implanté sur le même site.

Notons qu'en plus de l'unité de séchage, la centrale alimentera le réseau de chauffage des équipements publics de la commune de La Machine et l'électricité sera revendue à EDF pour une période de 15 ans rapporte le quotidien Les Echos.

J-P D. (07/01/2003)

(Source Batiactu : <http://www.batiactu.com/data/07012003/07012003-124451.html>)

Du bois dont on fait la techno.

En Finlande, l'industrie forestière a longtemps formé l'épine dorsale de l'économie. Et pour cause : la forêt couvre près des trois-quarts du territoire.

Parallèlement, ce pays fait partie des plus innovants en matière de NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et d'usages, avec par exemple, un taux d'accès à l'Internet parmi les plus élevés du monde. L'économie finlandaise s'est en effet développée, autour du géant Nokia, dans les domaines technologiques liés à la mobilité et à l'informatique. Il paraît donc finalement logique que les deux pôles économiques de la Finlande aient fini par converger. Un exemple : devant l'importance croissante des systèmes d'information géographique dans la gestion forestière, le département "Gestion des ressources forestières" de l'université de Helsinki a même créé un diplôme spécifique.

Parmi les initiatives décrites par Florent Charles, auteur d'un rapport passionnant sur l'usage des NTIC dans la gestion et l'exploitation des forêts finlandaises, la mise en réseau des bases de données développées par TAPIO, le centre de développement de la forêt de Finlande, fait figure de locomotive.

Le principe est de créer un outil de navigation basé sur Internet qui permettrait un accès à une information de qualité sur la forêt. Le choix du World Wide Web plutôt que d'un moyen de communication "traditionnel" présente de nombreux avantages : « un accès permanent, la découverte de l'information immédiate, une grande diversité de contenu, une accessibilité depuis à peu près partout, une approche décentralisée permettant aux auteurs de conserver leurs droits et une solution à faible coût », précise Florent Charles.

Le SIG (Système d'Information Géographique) de Metsähallitus

Le service finlandais des forêts et des parcs nationaux, appelé Metsähallitus, est équipé d'un système d'information géographique, pour aider à la gestion des 7 millions d'hectares de terres placés sous sa responsabilité. Un système installé depuis 1980 et qui connaît aujourd'hui une phase de mutation.

En effet, le nouveau système est basé sur l'idée de réunir toutes les bases de données en une seule, ainsi que toutes les applications au même endroit. La base de données est gérée par un serveur, connecté à des serveurs gérant les applications au sein d'un réseau local à haut débit de transmission de données. A ce réseau local sont reliés les terminaux "clients" répartis sur tout le territoire. La mise à jour des données dans le SIG relève de la responsabilité des agents de terrain, équipés de matériels informatiques leur permettant d'actualiser la base en temps réel.

Au quotidien, la base de données est utilisée par l'intermédiaire de cartes thématiques pour la planification des interventions. De plus, les exploitants et les transporteurs de Metsähallitus sont équipés, dans leurs engins, de terminaux informatiques leur permettant de consulter des cartes. Ils savent en temps réel où se situent les lots, ce qui permet d'optimiser les déplacements."

Enfin, pour terminer ce rapide tour d'horizon, on s'aperçoit que les NTIC ont des implications dans toute la chaîne forestière. Ainsi, l'activité d'exploitation et de transport du bois, charnière du secteur forestier, n'échappe pas à la règle.

" Le système EPO" optimise la réponse à toutes les contraintes. Il est basé sur un SIG couplé à un géopositionnement par GPS. L'information part des machines d'exploitation, qui la collectent lors de la coupe des arbres. Les données sur l'essence, les dimensions, les quantités de bois et la localisation des piles sont alors transmises en temps réel au système d'information. Les transporteurs connaissent ainsi tous les détails nécessaires sur la "source" de bois. Le système reçoit aussi les exigences des "puits", c'est-à-dire des usines à approvisionner. Il optimise alors les trajets pour chacun des camions, selon leur position et leur tâche en cours. Le système indique également au chauffeur la meilleure route à suivre sur une carte numérique s'affichant dans la cabine de son camion. Il est d'ailleurs possible par la suite d'intégrer des modèles numériques de terrain (modélisant le relief), qui permettent de choisir une route en fonction de son profil.

Bref, du recensement des parcelles à l'exploitation commerciale de la forêt en passant par la prévision du développement des arbres et l'utilisation de la réalité virtuelle pour former son personnel, l'industrie forestière finlandaise fait feu de toutes technos et se révèle ainsi, de façon inattendue, un usage pionnier et exigeant de multiples apports de l'Internet de demain.

Source : <http://www.fing.org> (fondation internet nouvelle génération)

Le massif de la Chartreuse, première forêt candidate à une AOC

(Le Monde du 11/01/03)

La filière bois de la région à cheval sur l'Isère et la Savoie pourrait être la première à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée.

Saint-Pierre- de-Chartreuse (Isère)

Midi pile. L'angélus s'égrène, mélancolique. Un rayon de soleil dore les toits du monastère, massif et austère, et les hautes futaies de sapins ou d'épicéas qui l'entourent, escaladant les versants de la vallée. Arbres impressionnants dont les troncs, qui mesurent pour certains jusqu'à 1 mètre de diamètre, s'élancent à près de 40 mètres vers le ciel. Ce sont eux qui font la fierté du massif de la Chartreuse, au cœur même du parc naturel régional (PNR) ; ce sont eux aussi, évidemment, qui sont l'objet de la demande d'appellation d'origine contrôlée (AOC) qu'un groupe de passionnés – élus, propriétaires forestiers, chefs d'entreprise, groupements sylvicoles, Office national des forêts (ONF), hommes de terrain – ont décidé de déposer auprès de l'Institut national des appellations d'origine (INAO).

C'est une première dans la filière bois, qui n'aurait pu voir le jour sans la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001. Un article de ce texte stipule que " *le bénéfice du régime de l'appellation d'origine contrôlée est étendu aux produits forestiers*". François Brottes, député (PS) de l'Isère, secrétaire général de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM), rapporteur du projet de loi, n'est pas peu fier d'avoir réussi à inclure cette clause dans un texte qui a été adopté " *à l'unanimité des deux chambres*", souligne-t-il, avant de préciser : " *Je ne veux pas que la forêt soit l'otage de l'alternance -politique-*."

Il est donc un peu le parrain de cette demande d'AOC pour le bois du massif de la Chartreuse, une démarche soutenue par la majorité des acteurs de la filière, à qui " *elle est en train de redonner des perspectives qu'ils n'avaient plus. La traçabilité induite par la future AOC fait d'ailleurs partie de la démarche de qualité qu'ils ont toujours privilégiée*", explique encore M. Brottes.

La Chartreuse dispose de nombreux atouts naturels et humains pour prétendre à une AOC sur ses bois résineux : un territoire restreint et bien délimité – recouvrant quasiment celui du parc naturel régional, qui a accepté de porter le projet ; une antériorité établie ; une pluviométrie abondante sans grandes variations mensuelles – gage d'une croissance régulière des arbres de grande taille ; des sols fertiles, riches en bases et minéraux argileux (favorables aux résineux) ; un relief tourmenté qui engendre une diversité de peuplements renforçant la qualité paysagère de l'ensemble du massif.

Pour Marc Forestier, qui vient tout juste de quitter la présidence du PNR, " *ces facteurs naturels particuliers font qu'en Chartreuse les bois sont de gros diamètres. C'est pourquoi la démarche AOC cible des résineux de 60 à 80 centimètres de diamètre qui se trouvent et se trouveront toujours en forte proportion. Dans l'absolu, l'AOC est applicable aussi bien à des produits bruts qu'à des produits transformés plus élaborés, issus de sciages de fortes sections des entreprises locales. Les deux appellations peuvent être déposées simultanément*".

Les facteurs humains ne sont pas négligeables non plus. En effet, à l'inverse des autres massifs préalpins, la Chartreuse a su conserver un tissu de scieries artisanales, " *un tissu vivant d'entreprises locales de transformation du bois*".

Un projet de séchoir à bois collectif – doté d'un sylvatest, appareil servant à mesurer la résistance mécanique du bois – à Saint-Pierre-d'Entremont, commune "bicéphale" mi-iséroise, mi-savojarde, indique, d'autre part, que ces entreprises artisanales cherchent, à l'avance, à s'adapter aux évolutions réglementaires européennes sur la commercialisation des bois de structure qui entreront en vigueur en 2005.

" *La démarche AOC apparaît bien comme le moyen d'accompagner cette mutation nécessaire à leur maintien en zone de montagne. Son véritable enjeu est la gestion durable d'une richesse naturelle et le maintien des activités de transformation sur le massif*", assure M. Forestier. " *La labellisation va aider les petites scieries qui, sans elle, auront du mal à se mettre aux normes européennes obligatoires. Elle va valoriser non seulement un bois dont la qualité sera reconnue mais aussi un vrai savoir-faire de l'artisanat local, prouvant que l'on peut produire et travailler au pays*", renchérit Sylvain Ougier, technicien du centre régional de propriétés forestières (CRPF), chargé de mission au PNR.

"MAINTIEN DES GENS AU PAYS"

" *C'est une convergence de désirs*, explique, joliment, Patrick Lambouroud, secrétaire général de Créabois, société conseil pour l'interprofession du bois en Isère. *Mais, surtout, la future AOC permettra de rendre plus rationnels les choix empiriques des scieurs et des siècles de pratiques dans la filière sylvicole. Elle aura le mérite de fixer l'entreprise locale. Reste que la grosse difficulté sera l'identification du bois de Chartreuse lui-même.*"

Une étude de caractérisation doit être lancée, cette année, par Créabois avec le concours du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA) pour établir toutes les potentialités du bois de Chartreuse. Un syndicat (obligatoire) de défense de ce bois verra prochainement le jour pour soutenir le dossier auprès de l'INAO. Un long parcours du combattant qui peut durer plusieurs années. Les impétrants le savent... Ainsi, Patrick Chion, président de l'Union des groupements pour le développement forestier en Isère, actif défenseur de l'AOC : " *Les forestiers ont l'habitude de travailler à long terme, alors... La recherche de la qualité fait toujours surgir des difficultés. Mais c'est l'avenir de la filière qui est en jeu dans notre région.*" Guy Charron, maire de Lans-en-Vercors, président des communes forestières de l'Isère, est également prêt à se montrer patient : " *Les maires sont preneurs et suivent l'expérience avec attention, car, au bout du compte, l'AOC induit le renforcement de la filière bois et le maintien des gens au pays.*"

En Isère, deux autres productions agricoles locales sont déjà labellisées : la noix de Grenoble et le bleu du Vercors. Un troisième, le saint-marcellin, voit son dossier de candidature en bonne position. Avec l'éventuelle obtention de l'AOC pour le bois de Chartreuse, cela fera, à terme, un joli panel de produits de qualité pour rendre plus attractive une région déjà renommée pour ses paysages.

Ali Habib

38 200 hectares de forêts de production

Le massif forestier de la Chartreuse, à cheval sur l'Isère (70 %) et la Savoie (30 %), comprend 42 500 hectares, dont 38 200 sont des forêts de production. La moitié environ appartient à 11 500 propriétaires privés, l'autre moitié est publique (Etat et communes). La récolte annuelle de bois se situe entre 80 000 et 100 000 m³, dont 40 000 m³ pour la seule forêt domaniale (celle de l'Etat), qui couvre 8 000 hectares. La spécificité de la Chartreuse s'appuie sur trois caractéristiques : une très dense couverture forestière (de 70 % à 80 % pour certaines communes), un fort pourcentage de sapins et d'épicéas et une économie conséquente autour du bois.

On compte une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers, une dizaine d'exploitants forestiers, des charpentiers et des menuisiers. Seize scieries sont toujours en activité – chiffre stable depuis une dizaine d'années –, pour une production annuelle de 34 000 m³ de bois de sciage, soit les deux tiers du volume récolté. Le bois de la Chartreuse est employé à 90 % dans la construction.

QUELQUES COPEAUX DE PRESSE DE LA FILIERE FORET-BOIS DE CHAMPAGNE-ARDENNE.

L'industrie française du meuble cherche à rebondir. (LES ECHOS du 9/01/2003)

Après quatre années de croissance, le marché du meuble a marqué le pas en 2002, avec une baisse de 5,3 %. Les industriels redoutent aussi, après les 35 heures, l'impact financier de l'harmonisation des SMIC.

La scierie Collet à Signy l'Abbaye poursuit son activité. (L'ARDENNAIS du 4/01/2003)

Un repreneur, la société D.G.G., s'est déclarée pour poursuivre les activités de la scierie ardennaise qui avait demandé un arrêt volontaire de l'entreprise pour éviter un dépôt de bilan. Vingt-sept salariés sont concernés.

Commande présidentielle pour une entreprise de Liffol-le-Petit. (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE n° 3147 du 17/12/2002)

L'entreprise familiale haut-marnaise "Création Meubles Exception" (2 salariés), ne compte que sur le bouche à oreille, sur son réseau de clients et sur les décorateurs d'intérieurs pour faire sa publicité. C'est ainsi qu'elle a réalisé un ensemble de bureau pour le palais présidentiel du Turkménistan. Travaillant à "80 %" pour l'export, Eric d'Audigier et Claude Fagot, les deux artisans propriétaires déplorent «le manque de personnel qualifié et motivé : de juillet 2001 à décembre de cette année nous avons embauché quinze personnes. Ils ne sont que deux à être restés».

Risques professionnels : les sanctions reportées d'un an. (PETITES AFFICHES MATOT BRAINE n° 6949 du 6/11/2002)

François Fillon, ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, a décidé voici quelques jours de reporter d'un an l'application des sanctions prévues en cas d'absence du "document unique" transcrivant les résultats de l'évaluation des risques professionnels. Un report particulièrement bien accueilli par les petites entreprises et obtenu, notamment, grâce à l'action du Medef, au niveau national mais aussi local. Toutefois, ce report n'est en aucun cas synonyme de suppression de l'obligation d'évaluation des risques professionnels, qui reste plus que jamais d'actualité. Pour tout renseignement sur les mesures d'accompagnement mises en place par le Medef, contacter Stéphane Girdali – Tél. 03 26 89 99 12. (Texte intégral)

Risques : les entreprises soumises à de nouvelles obligations à compter d'aujourd'hui. (LES ECHOS du 7/11/2002)

Les employeurs doivent désormais tenir à la disposition des délégués du personnel un "document unique" recensant de manière exhaustive tous les risques pour la santé et la sécurité de leurs salariés, sous peine de sanctions pénales. Cette nouvelle obligation est diversement appréciée par les entreprises : simple formalité pour les unes, tâche apparemment insurmontable pour les autres. A noter que le nombre d'accidents du travail repart à la hausse. La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) estime "insatisfaisant" de demander aux employeurs d'évaluer eux-mêmes les risques qu'ils provoquent.

Saint-Rémy-en-Bouzemont - Meubles Roll : une légère reprise. (L'UNION VITRY LE FRANCOIS du 31/10/2002)

Après six semaines particulièrement difficiles, l'entreprise "Les Meubles de Saint-Rémy Roll" (fabrication de meubles en merisier haut de gamme) reprend une activité normale, du moins jusqu'au 15 novembre. La direction assure ne pas envisager de plan social. Depuis la mi-avril, l'entreprise subit une crise importante qui s'est accentuée à la mi-septembre. Une récession due a priori à la baisse sensible de la fréquentation des magasins de meubles. > Jean-Pierre Bouquet, conseiller général du canton de St-Rémy, a alerté la ministre de l'Industrie sur les difficultés sérieuses rencontrées par les sociétés de la filière meubles.

Lallement à Moncetz-Longevas : trois cents portes aux enchères, et on ferme boutique ! (L'UNION (CHALONS EN CHAMPAGNE) du 11/10/2002)

C'était le seul professionnel du genre dans la région. Les établissements marnais Lallement, spécialisés dans les matériaux anciens, mettent la clé sous la porte, faute de repreneur. L'occasion ces deux prochains week-ends d'une exceptionnelle vente aux enchères. 20 % du chiffre d'affaires partait à l'export.

MBOC : touchons du bois. (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 1/10/2002)

Le Comité National pour le Développement du Bois a confié au lycée Charles de Gaulle de Chaumont et à la filière bois locale (qui s'organise) le soin de développer l'idée "Maison Bois Outil Concept" (MBOC). En développant la formation, on développe un marché : la construction bois. Le plateau formation va être mis en place et s'adressera d'abord aux artisans charpentiers et aux PME et PMI spécialisées. Le but est de permettre à deux ou trois personnes d'édifier une maison, sans grue, en trois semaines. Des professionnels sont d'ores et déjà inscrits pour les premières formations prévues en Haute-Marne.

La papeterie de Courlandon rachetée par des déconstructeurs. (L'UNION REIMS du 9/09/2002)

La papeterie de Courlandon s'apprête à connaître une nouvelle vie. Après plusieurs années d'abandon au cours desquelles elle est restée en friches, subissant des "visites" plus ou moins suspectes, cette usine marnaise vient d'être rachetée par Actis, une entreprise de démolition-reconstruction basée à Isles-sur Suipe.



Visitez 2 salons sur le bois !!!

C.R.C.I.
Champagne-Ardenne

C.C.I.
des Ardennes

C.C.I.
de Troyes et de l'Aube

C.C.I.
de Chalons-en-Champagne
Vitry-le-François - Sainte-Ménéhould

C.C.I.
de Reims et d'Épernay

C.C.I.
de la Haute-Marne

L'Interprofession Régionale de la filière Forêt-Bois - Valeur Bois - et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne vous proposent de visiter 2 salons allemands de renommée internationale :

- ⇒ « **INTERZUM** » à Cologne : Salon international des meubles et produits en bois pour l'intérieur.
- ⇒ « **LIGNA +** » à Hanovre : Salon international de la forêt et de l'industrie du bois.

Visite des salons le 26 mai 2003 (Interzum) et 27 mai 2003 (Ligna+)
Vous êtes intéressés ? Merci de remplir et de nous retourner le coupon ci-dessous.

COUPON REPONSE DE DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA VISITE DES SALONS INTERZUM ET LIGNA +

A retourner par fax à la C.C.I. de la Haute-Marne au 03.25.07.32.19

Renseignements :

Bénédicte CLOQUARD - CCI Haute-Marne - Tél. : 03.25.07.32.07
Jean-Georges COMBES - Valeur Bois - Tél. : 03.25.02.07.66

M./Mme

Société.....

Activité.....

Adresse.....

Tél. : Fax :

Adresse électronique :

Souhaiterait recevoir des informations complémentaires, les modalités financières participatives et un bulletin d'inscription pour participer aux journées de visite sur les salons INTERZUM et LIGNA +



Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne

55, rue du Président Carnot -
52115 Saint-Dizier Cedex -
Tél. : 03 25 07 32 00 - Fax : 03 25 07 32 19
E-mail : international@haute-marne.cci.fr
http : // www.haute-marne.cci.fr



Association d'étude pour la valorisation du bois

Valeur Bois, Interprofession Régionale de la Filière Forêt-Bois

BP 2106
Lycée Charles de Gaulle
52904 Chaumont cedex 9
Tél. : 03 25 02 07 66 - Fax : 03 25 07 06 27
E-mail : valeur.bois@wanadoo.fr
http : perso.wanadoo.fr/valeur.bois

La Semaine du Bois 3^{ème} édition du 14 au 18 mai 2003



La Semaine du bois, qui se déroulera cette année du 14 au 18 mai, est une occasion unique pour notre filière de contrer les idées fausses parfois ancrées dans les esprits et de faire passer des messages essentiels :

- oui, la forêt française gagne du terrain,
- récolter du bois, c'est participer à la vie de la forêt et aider ainsi à la gestion durable des forêts,
- faire vivre la forêt (en coupant du bois), c'est laisser respirer la planète,
- le bois est Le matériau écologique et technologique du 21^e siècle,
- le bois concilie économie et écologie...

En résumé : démontrer que la forêt se porte bien, qu'elle recèle mille richesses fort utiles et appréciées de tous, et que consommer du bois ou du papier ne nuit pas à la forêt, bien au contraire.

Cette année, l'accent est mis sur les sorties en forêt à « trois voix » (un forestier, un professionnel du bois et un écologiste), sur la sensibilisation des scolaires et sur les animations permettant la découverte du Bois dans les centre villes.

Nous pouvons déjà vous informer de quelques projets de manifestation pour notre région :

- une dizaine de classes (CM₁ / CM₂ et 6^e) de la région pourront découvrir la forêt et le travail du bois au cours de sorties à trois voix « Ecoles en forêt ».
- sur le même principe, des Randonnées du Bois seront proposées au grand public dans les quatre départements,
- des salons du bois et des métiers montrant les différents aspects du travail du bois (de l'artisanat traditionnel aux nouvelles technologies) auront lieu du 15 au 17 mai à Châlons-en-Champagne (Animexpo Bois) et le 18 mai à Signy l'Abbaye dans les Ardennes,
- une « journée régionale » aura également lieu le mercredi 14 mai avec, en matinée, une réunion d'information destinée aux professionnels sur les conséquences pratiques de la certification forestière et des démarches de qualité en forêt puis, en fin d'après-midi, une conférence-débat avec le grand public pour contrer les idées reçues sur le bois et la forêt,
- en liaison avec toutes les autres manifestations et dans toute la région, des attelages de chevaux de trait emmèneront le public des centre-villes vers les forêts pour qu'il découvre les réalités forestières.

Comme l'année dernière, Valeur Bois coordonne les actions de la Semaine du Bois et aide les porteurs de projets à mettre en place leurs manifestations.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement concernant cette 3^{ème} édition de La Semaine du Bois, notamment si vous souhaitez exposer à l'un des salons.

Attention ! Pour pouvoir bénéficier de l'appellation « Semaine du Bois », votre projet (même incomplet) doit impérativement nous parvenir avant le 3 février 2003.

L'ADEME lance un appel à projets Energie-Carbone

L'ADEME, la Fédération Nationale du Bois (FNB) et le Ministère de l'Agriculture s'associent dans un programme expérimental de soutien aux scieries françaises pour le séchage de leurs sciages

Cette opération, lancée en application du plan National de lutte contre le Changement Climatique, consiste à attribuer une aide financière immédiate aux équipements de séchage valorisant les sous-produits de transformation du bois comme source d'énergie renouvelable.

L'aide sera calculée d'après le nombre de tonnes de CO₂ dont l'émission dans l'atmosphère aura ainsi été évitée par chaque projet. Après mise en concurrence des différentes propositions des industriels, l'ADEME et le Ministère chargé de l'agriculture sélectionneront les plus performants au plan énergétique d'après le prix des tonnes de CO₂ évitées proposé par les industriels.

Ce programme a notamment pour objectif de préparer les différentes parties aux futurs mécanismes d'échange de permis et crédits carbone, marché prévu dès 2008 en application du Protocole de KYOTO. En contrepartie de cette aide financière immédiate, l'ADEME deviendra propriétaire des éventuels crédits carbone générés par ces projets jusqu'au 31 décembre 2007, les industriels retrouvant la pleine propriété de ces droits dès 2008, avec la possibilité de les vendre sur le futur marché du carbone.

(10/01/2003)

Source :
www.batiactu.com/data/10012003/10012003-143432.html

Contact : ADEME
Délégation Régionale Champagne-Ardenne :
116, avenue de Paris
51038 Châlons en Champagne cedex
tél : 03 26 69 58 47 fax : 03 26 65 07 63
champagne-ardenne@ademe.fr

Dépôt Légal N° 293 - ISSN 1286-0638

Directeur de Publication : Philippe TARTERET

Imprimeur : Jean-Pierre GAMONET
52000 Chaumont